



DOSSIER DE DEMANDE SUBVENTION

Dossier destiné à la Mairie de Merlimont Service de la Vie Associative

Les associations loi 1901, en fonction de leur secteur d'activité (culturel, social, éducatif, socioculturel, sportif...) peuvent effectuer une demande de subvention de fonctionnement et/ou sur projets.

Critères d'attribution de la subvention

- un besoin réel de subvention (examen des comptes financiers)
- un intérêt local ou général (pertinence du projet et des actions développées).
- Une cohérence avec la politique générale de la ville : favoriser l'accès à tous les Merlimontois et correspondre au programme de l'équipe municipale.
- La remise d'un dossier de subvention complet.

Comment procéder ?

- Remplir la **fiche de demande de subvention**
- Fournir les différentes pièces justificatives demandées.
- Déposer le dossier avant **31 Janvier 2018** au service associations situé dans les bureaux à l'étage de l'Office de Tourisme aux heures et jours de permanence suivants :
 - Lundi de 10h à 12h et de 14h30 à 16h30
 - Mardi de 14h30 à 16h30
 - Jeudi de 10h à 12h



FICHE DEMANDE DE SUBVENTION

Nom de l'Association :

Siège Social de l'association :

.....

Nom du président :

Pièces à joindre impérativement

- **Lettre adressée au Maire** précisant le montant souhaité, l'intérêt du projet et sa cohérence avec la politique générale de la ville
- **Le bilan financier** : compte de résultats approuvés par l'Assemblée générale et certifiés par le président de l'association.
- **Le rapport d'activités** du dernier exercice.
- **Le procès-verbal** de la dernière assemblée générale.
- **La composition du bureau** (préciser l'adresse du président).
- Le ou **les relevés d'identité bancaire** ou postaux.
- **Le contrat d'assurance** de l'association.

Les demandes de subvention sont votées au conseil municipal et sont attribuées uniquement si les dossiers sont complets et validés.